

RÉSILIENCE

RAPPORT ANNUEL 2020

Table des matières

- Edito 3**
- I. Performance économique 2020 4**
- II. Focus sur les activités aéronautiques 5**
- III. Focus sur les activités extra-aéronautiques 12**
- IV. Engagement social de l'entreprise 16**
- V. Engagement environnemental et territorial de l'entreprise 17**
- VI. Construction de l'aéroport de demain 28**



Edito

L'année 2020 s'est achevée sur un volume de trafic global d'un tiers du trafic constaté l'année précédente. Il faut de plus garder en tête que la moitié de ce trafic 2020 a été réalisée sur le premier trimestre avant les premières mesures de confinement. La violence de cette crise est sans précédent pour le transport aérien, à l'image du mois d'avril où seulement 10 000 passagers sont passés par l'aéroport, soit 1 % du trafic normal à la même époque.

Dès le début du confinement de mars 2020, Aéroport Marseille Provence s'est mis dans la configuration d'une crise grave, qui allait durer, avec la prise de décisions opérationnelles drastiques comme la fermeture de deux aérogares sur trois (Terminal 1 Hall A et Terminal 2), seul moyen de faire baisser significativement ses coûts d'exploitation. La fermeture totale de l'aéroport à l'aviation commerciale n'était pas envisageable compte tenu des obligations de service de l'aéroport comme, par exemple, la continuité territoriale avec la Corse.

Dans la même logique, Aéroport Marseille Provence a travaillé sur 3 axes :

- Plan de priorisation et de réduction des investissements ;
- Plan de réduction des charges externes ;
- Plan de réduction de la masse salariale, incluant notamment :
 - l'interruption des contrats d'intérim et le non renouvellement de tous les contrats à durée déterminée ;
 - la mise en place de l'activité partielle pour réduire l'impact de la masse salariale ;
 - la mise en place de l'ensemble des dispositifs d'aide de l'Etat : chômage partiel, prêt garanti par l'Etat, avance taxe aéroport.

Face à l'urgence, Aéroport Marseille Provence a demandé à l'ensemble de ses collaborateurs un maximum d'agilité et de créativité afin de réduire ses dépenses et le résultat a été au rendez vous.

En comparaison avec les chiffres de l'année 2019, les résultats suivants ont été obtenus :

- -51 % de réduction des investissements ;
- -45 % de réduction des charges externes ;
- -29 % de réduction de l'impact de la masse salariale.

Ces efforts ont néanmoins permis de maintenir l'ensemble des options stratégiques de l'aéroport, comme notamment la réalisation du projet Cœur d'aéroport ou encore la réalisation du projet de centre de commandement opérationnel, ces deux projets devant permettre des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle.

Le transport aérien va s'engager dans une mutation profonde, notamment au regard de la montée en puissance des problématiques environnementales dont il est la cible, mais également au regard des conséquences qui seront tirées de la crise sur le plan sanitaire. Cela restera un mode de transport indispensable à nos sociétés, sous réserve qu'il évolue face à ces enjeux. Aéroport Marseille Provence agit aujourd'hui pour que cet avenir soit à sa portée.

Philippe BERNAND

I. Performance économique 2020

TRAFIC PASSAGERS

3 359 163

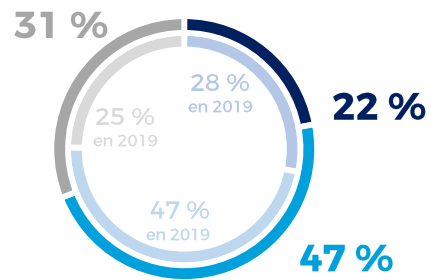
↘ -66,9 %



CHIFFRE D'AFFAIRES

78 669 K€

↘ -50 %



- Redevances aériennes
- Produits extra-aériennes
- Produits de la taxe d'aéroport

E.B.E. / C.A.

17,07 %

↘ -15,53 pts

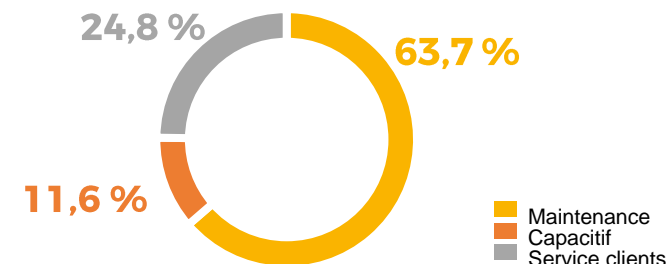


INVESTISSEMENTS

29 973 K€

↘ -23,3 % vs. 2019

↘ -51,2 % vs. prévisionnel



- Maintenance
- Capacitif
- Service clients

II. Focus sur les activités aéronautiques

1. Trafic passagers et desserte aérienne

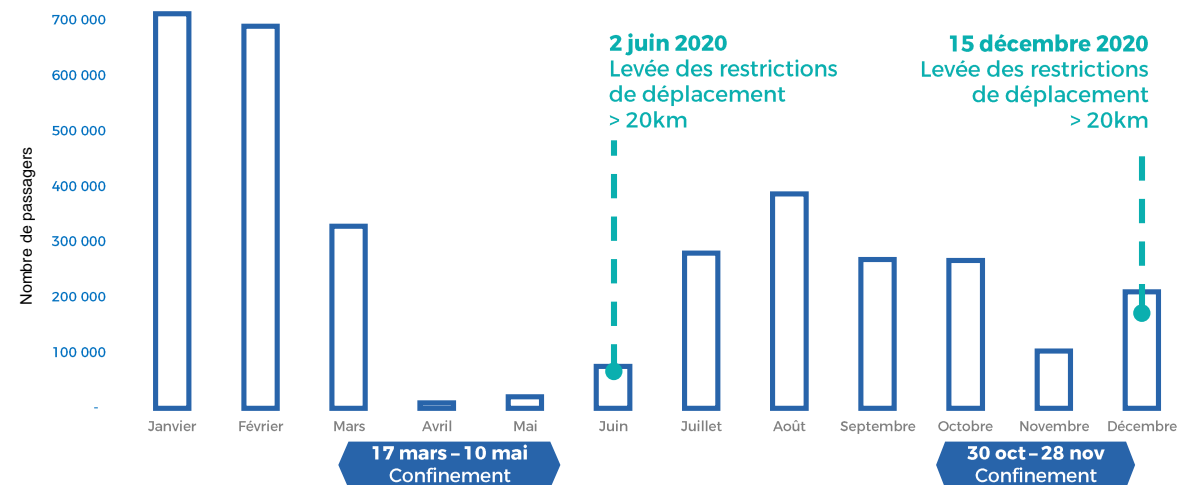
Bilan 2020

En 2020, la pandémie de Covid-19 a particulièrement touché les habitudes de déplacements, ce qui a eu un impact direct sur l'activité commerciale de l'aéroport. **L'aéroport Marseille Provence a accueilli 3 359 163 passagers, un chiffre en décroissance de 66,9 % par rapport à 2019.**

Après un trafic en croissance de 3,1 % en janvier 2020 et encore à l'équilibre (-0,2 %) au mois de février, l'accélération de la propagation de la pandémie en Europe et dans le monde à compter du mois de mars a entraîné, en l'espace de seulement deux semaines, la fermeture de toutes les frontières et la suspension progressive, au cours du mois de mars, de l'ensemble des lignes aériennes régulières.

Ainsi, après un trafic en retrait de 57,3 % en mars 2020 par rapport au même mois de l'année précédente, **le trafic a été quasiment réduit à néant au cours des mois d'avril et de mai 2020**, limité à des opérations quotidiennes Air Corsica dans le cadre de la continuité territoriale, Air France vers Paris-CDG, et quelques vols de rapatriements.

Le trafic passager s'est ensuite redressé à compter de la mi-juin, au moment de la réouverture des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, puis de certaines frontières de pays situés en dehors de l'espace Schengen. Des compagnies aériennes ont ainsi pu reprendre la desserte de plusieurs destinations internationales sur la « pointe été ». Ces mois de juillet et août ont permis de mettre en exergue la détermination des Français à voyager : **dès que l'éventail des destinations s'est diversifié, le trafic a repris des couleurs !**



L'évolution du trafic aérien sur l'année 2020 est directement liée aux restrictions strictes de déplacements et aux levées de ces restrictions.

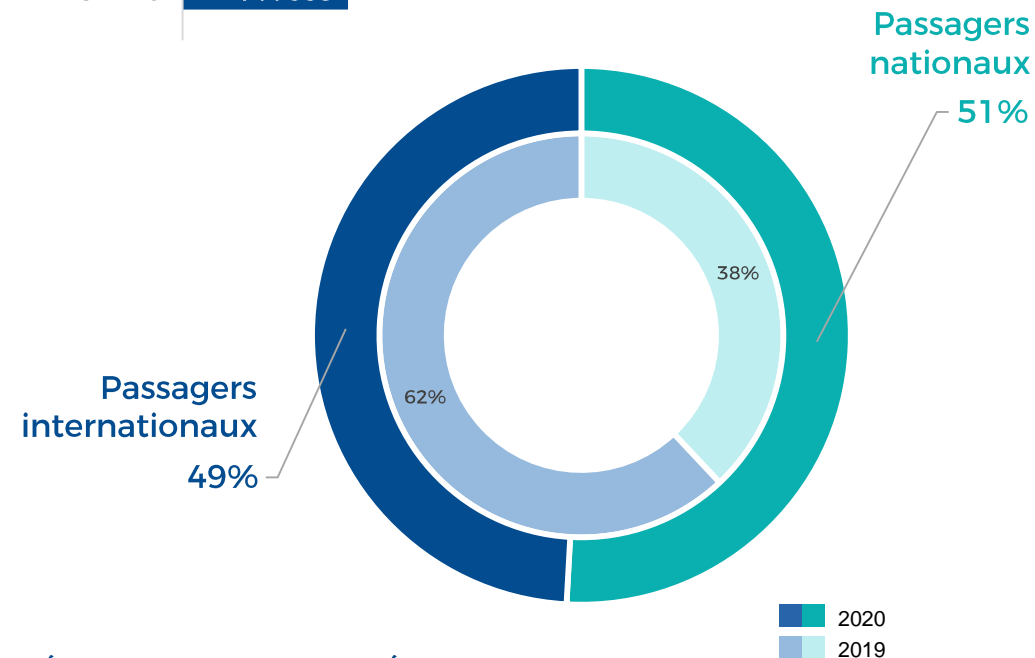
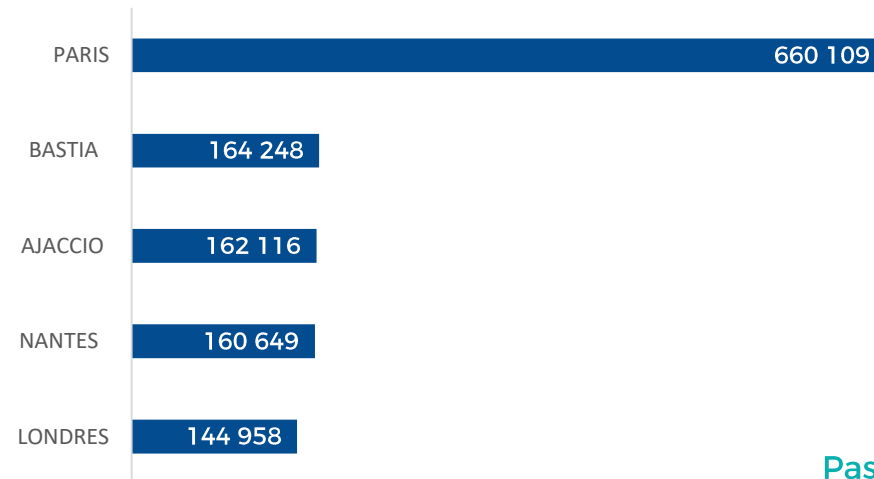
De septembre à mi-décembre, le trafic a suivi la situation sanitaire, entre couvre-feu et confinement (notamment pour le Royaume-Uni, l'Allemagne ou encore les Pays-Bas), jusqu'à un dernier rebond de trafic pour les fêtes de fin d'année. Ainsi, d'avril à décembre, les évolutions de trafic mensuel de l'aéroport Marseille Provence auront toutes été comprises entre -98,9% (avril 2020) et -62,8% (août 2020).

L'année se termine sur une note encourageante, l'aéroport Marseille Provence proposant jusqu'à **50 destinations pour les fêtes de fin d'année, qui ont fait transiter 154 082 passagers** sur la seconde quinzaine du mois de décembre.

Cette crise sanitaire a rebattu certaines cartes au sein des compagnies aériennes et de leur réseau, permettant ainsi à l'aéroport Marseille Provence d'accueillir de nouveaux partenaires aériens comme Luxair et Transavia. L'arrivée de cette dernière sur le territoire est la conséquence de la nouvelle stratégie du groupe Air France sur les lignes domestiques, impactant en particulier les aéroports régionaux et se traduisant à Marseille par la fermeture de plusieurs lignes domestiques, en plus des ajustements de programme liés à la crise sanitaire sur les autres lignes.

Avec son positionnement stratégique et sa structure de trafic (équilibre entre les segments « affaires », « loisir » et « affinitaire »), l'aéroport Marseille Provence a pu atténuer l'impact des effets liés aux restrictions de voyage. Ainsi, Aéroport Marseille Provence a pu compter sur le maintien des vols de continuité territoriale vers les quatre aéroports corses et Paris et sur la reprise du trafic affinitaire après levée des restrictions de voyage (vers l'Afrique du Nord, le Sénégal, les Comores ou encore la Turquie).

LES 5 DESTINATIONS LES PLUS RÉSILIENTES DE L'ANNÉE 2020 ILLUSTRANT L'IMPORTANCE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE VERS LA CORSE



RÉPARTITION DU TRAFIC AÉRIEN
EN 2020 PAR RAPPORT À 2019

La formidable capacité d'adaptation de tous les acteurs

17 mars 2020. La France se confine et les frontières se ferment. Pour l'aéroport Marseille Provence, les vols internationaux ne décollent plus ; les vols domestiques et Schengen voient leurs fréquences fortement réduites, voire supprimées. Seuls subsistent les quelques vols dédiés aux rapatriements, à la continuité territoriale et au transport de marchandises. Une situation historique à laquelle Aéroport Marseille Provence et ses partenaires se sont immédiatement adaptés.

Des infrastructures qui évoluent en temps réel

Aéroport Marseille Provence regroupe dès mi-mars l'ensemble de ses opérations sur le seul Terminal 1 Hall B, fermant son Hall A et son Terminal 2, et faisant ainsi l'économie des coûts d'entretien et des charges fixes.

Des vols de rapatriements organisés au dernier moment

Régulièrement déclenchés la veille pour le lendemain, les vols de rapatriement pour les croisiéristes et équipages du Port de Marseille, ont là aussi montré la capacité des équipes Aéroport Marseille Provence à s'adapter de manière réactive.

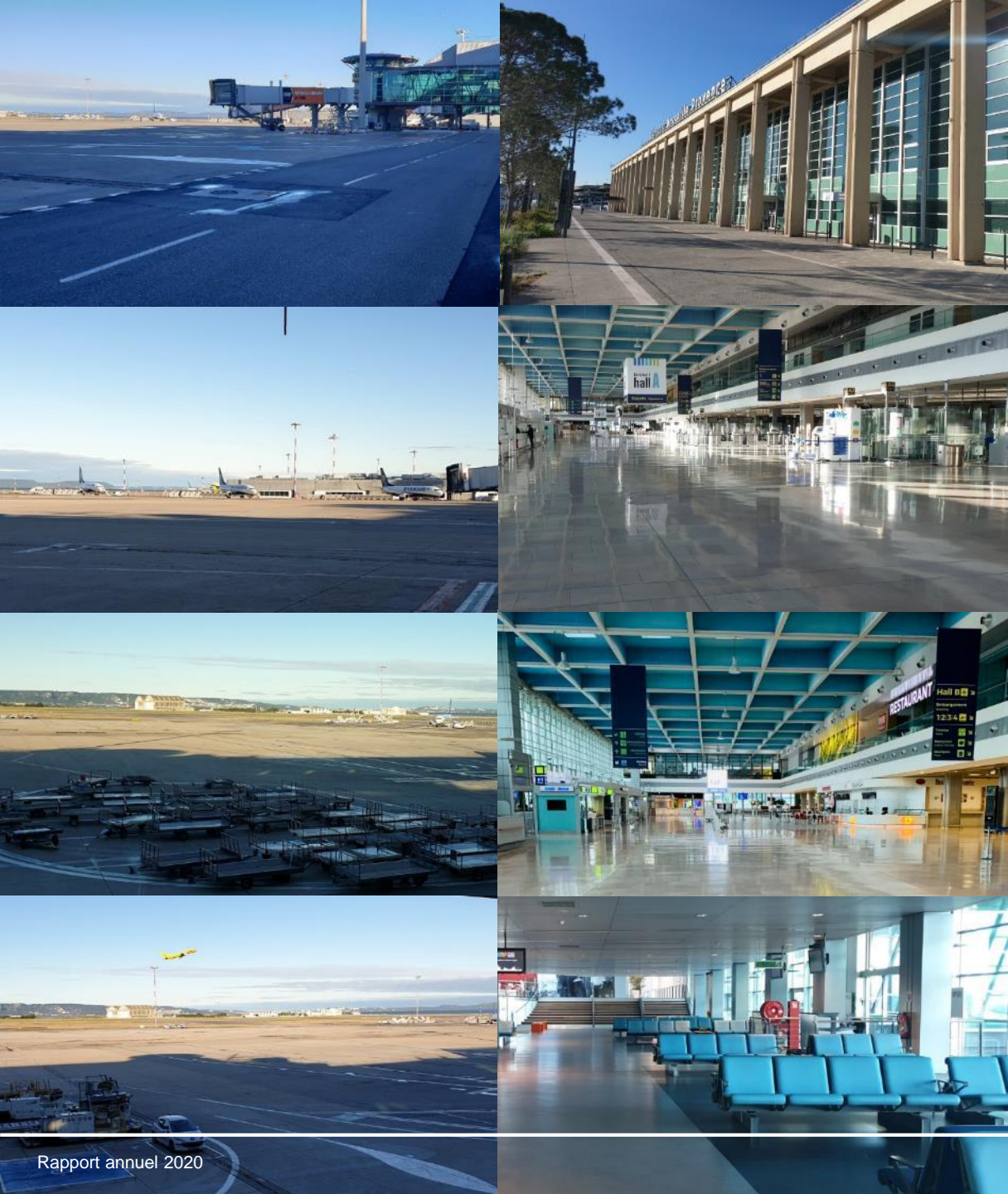
Mi-mars, plusieurs vols décollent de l'aéroport Marseille Provence vers des destinations inédites en ligne directe : Manille, Rangoon, Denpasar... A l'époque, le Hall B1 étant le seul ouvert, l'enregistrement et l'embarquement ont nécessité un accompagnement des passagers de tous les instants pour faire respecter les gestes barrières et les diriger vers les services de Police aux frontières.

Des compagnies aériennes flexibles pour répondre à la demande

Dans cette situation de marasme, les compagnies aériennes s'adaptent elles aussi pour survivre. Les saisons aéronautiques n'existent plus et les compagnies lient leurs programmes de vols directement à la situation sanitaire : de mois en mois (voire de semaine en semaine !), les programmes évoluent.

Les vacances estivales (70 destinations) et les fêtes de fin d'année (50 destinations proposées) ont été une bouffée d'air pour les compagnies, qui ont proposé en moyenne sur le reste de l'année entre 5 et 30 destinations.





Perspectives 2021

L'année 2021 devrait être rythmée par l'évolution des restrictions de voyage liée à une pandémie dont la maîtrise dépendra pour l'essentiel de la capacité à traiter les nombreux variants du virus et du rythme des campagnes de vaccination. Cette situation encore instable rend la réalisation de prévisions pertinentes de trafic particulièrement difficiles.

Le **trafic domestique** sera notamment impacté à la baisse par la restructuration du réseau domestique du groupe Air France. De nouvelles compagnies se déploieront sur le réseau domestique une fois la situation sanitaire contenue : Volotea devrait ainsi développer son offre sur Rennes, Caen ou Strasbourg, Vueling desservira Paris-Orly quand Transavia, en complément de sa desserte de Nantes, se positionnera sur la ligne Marseille-Brest.

Différents facteurs impacteront également la reprise du **trafic international** :

- Les réglementations sanitaires et gouvernementales qui décideront des restrictions de voyage en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid-19,
- La faillite de certaines compagnies et la contraction de l'offre aérienne (destinations et fréquences) liée une réduction des flottes et des équipages en 2020 ;
- La difficile reprise du trafic « affaires », durablement impacté par la crise économique (réduction des budgets de déplacement des entreprises, développement de l'utilisation des outils de visio-conférences, instructions données aux collaborateurs de ne pas se déplacer dans des zones jugées à risque, ...).

De nouvelles compagnies pourraient enfin être accueillies à l'aéroport Marseille Provence en 2021 ; à l'instar de **Corsair** sur le long-courrier, qui a d'ores et déjà annoncé son arrivée à partir du mois de juin sur la ligne Marseille – Mayotte via La Réunion (avec 2 vols hebdomadaires toute l'année).

2. Activité fret

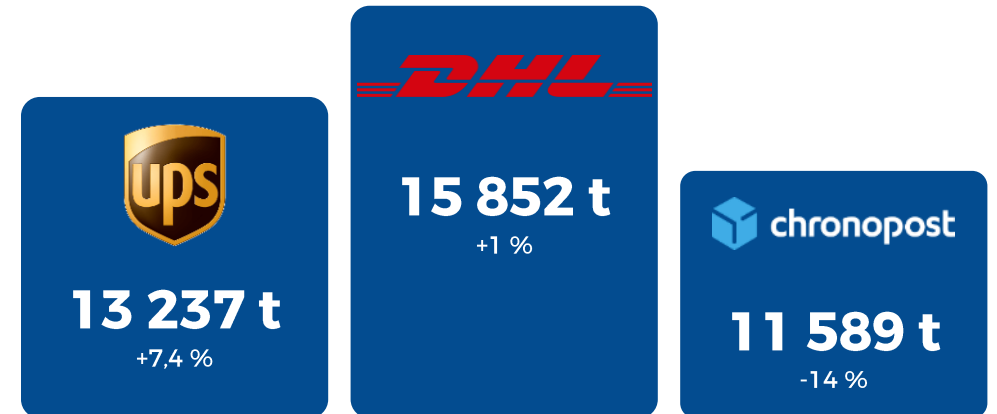
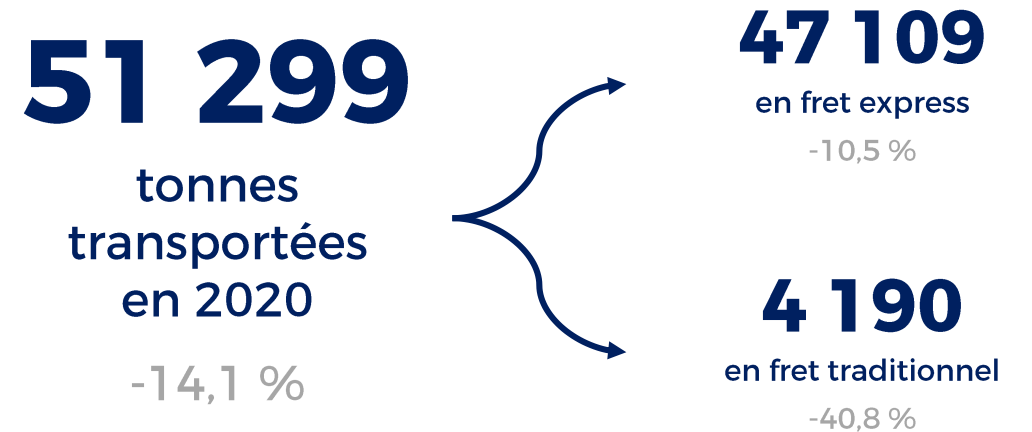
Bilan 2020

Les avions de transport de passagers, qui embarquent dans leurs soutes 20 % du fret marseillais, ont été pour la plupart cloués au sol pendant de longs mois. Dans ce contexte, **l'activité fret n'enregistre qu'une baisse de -14,1 % en 2020 avec 51 299 tonnes de fret avionné**, soutenue par le transport exceptionnel de matériel sanitaire et le commerce en ligne. L'aéroport Marseille Provence a ainsi conservé sa position stratégique de hub cargo entre l'Europe et l'Afrique et devient le **premier aéroport régional français pour le fret**.

Sans surprise, le **fret traditionnel** perd 40,8 % de son activité 2019, avec 4 190 tonnes. Ayant poursuivi ses vols dans le cadre de la continuité territoriale, Air Corsica reste le premier opérateur fret traditionnel de la plateforme avec 1 426 tonnes transportées (-20 %), suivie par Air Algérie Cargo à 906 tonnes (-39 %). La chute de la demande en produits pétroliers et la baisse du prix du baril a en effet eu un impact sur l'activité pétrolière et parapétrolière d'Hassi Messaoud et sur les volumes traités au départ de Marseille-Provence (680 tonnes).

Avec 47 109 tonnes (-10,5 %), le **fret express** se maintient, représentant 92 % des volumes de fret avionné et 99 % des mouvements d'avions cargo. DHL reste le premier opérateur de la plateforme avec 15 852 tonnes avionnées (+1 %), suivi par UPS à 13 237 tonnes (+7,4 %). Fedex, qui a mis un terme à sa ligne sur Roissy CDG en juillet 2020 au profit du fret camionné, est en recul de -42,4 % à 6 431 tonnes.

Notons par ailleurs que le mois de décembre 2020 se termine avec un record historique de volume de fret traité en un mois, avec 5 565 tonnes (+11,6 %) par rapport à 2019.



TOP 3 DES OPERATEURS FRET DE LA PLATEFORME



Même si son activité a été moins durement touchée que l'activité passagers, le fret a démontré son agilité en s'adaptant aux nouveaux besoins de ses clients :

- **Par la création d'un pont aérien entre la Chine et Marseille** pour assurer un approvisionnement en urgence de masques et de matériel sanitaire (voir ci-contre).
- **Par la réalisation d'opérations spéciales** : les 11 opérations spéciales issues du pont aérien pour la livraison de masques en provenance de Chine (125 tonnes) et d'autres à destination de La Guyane Française (43 tonnes). Du matériel de lutte contre les incendies du Maïdo sur l'île de La Réunion (29 tonnes) a également été transporté par CorsairFly, ainsi que du matériel humanitaire à destination de l'Arménie pour les sinistrés du conflit avec l'Azerbaïdjan.
- **Par l'intensification du fret camionné, notamment sur avril et mai** : le transitaire Dimotrans a par exemple réceptionné 2,6 millions de paires de gants pour le Conseil Départemental 13 en provenance de Pékin via CDG, toute la logistique ayant été gérée sur la plateforme aéroportuaire (Douane, préparation des palettes, répartition...). La plateforme phocéenne a par ailleurs été choisie par la Principauté de Monaco pour assurer la livraison de ses 80 000 tests PCR un 1^{er} mai. Une flexibilité et une capacité d'adaptation particulièrement appréciées par le Rocher.
- **Par l'optimisation des vols cargos existants** qui opèrent régulièrement sur l'aéroport Marseille Provence (le cargo avec l'Algérie a par exemple livré des tonnes de dattes durant le Ramadan, tout en acheminant du matériel médical et pétrolier de Marseille vers l'Algérie).

100 millions

C'est le nombre de masques arrivés sur la plateforme provençale durant le premier confinement, alors que les stocks français étaient limités. Cette performance a été rendue possible grâce à l'ouverture d'un pont aérien entre Shanghai et Marseille.

Le 17 mai, déjà 40 millions de masques en provenance directe de Shanghai étaient arrivés sur l'aéroport Marseille Provence. Destinés au Conseil Départemental 13 et aux régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, l'importateur a choisi Marseille comme destination de livraison pour sa capacité rapide de traitement.

Le reste de l'année, les expressistes (DHL, UPS, Fedex), avions de ligne transformés en transporteurs de marchandises et fret camionné en provenance de Roissy CDG, ont continué d'assurer l'approvisionnement du territoire.

Le modèle mixte (fret / passagers) gagnant d'Ethiopian Airlines

Indéniablement, la bonne surprise de l'année est attribuée à Ethiopian Airlines, qui a maintenu ses trois Boeing 787 hebdomadaires avec son hub d'Addis-Abeba malgré la pandémie. Ouverte en juillet 2019, cette ligne dépasse notamment les objectifs en fret avec 585 tonnes (+186,5 %).

Pour le fret, la pénurie d'offre de transport vers l'Afrique orientale et australe au départ de la France a poussé les exportateurs et importateurs de Nice, Lyon ou encore d'Alsace à opérer depuis Marseille.

Côté passagers, avec une baisse de trafic de seulement -29,5 %, la ligne joue clairement son rôle de hub vers plus de 60 destinations africaines.

Perspectives 2021

En tenant compte des incertitudes liées à la crise sanitaire, l'activité fret de l'aéroport Marseille Provence devrait être **en croissance de 7 % en 2021**, pour atteindre les 55 000 tonnes.

Cette croissance devrait essentiellement être générée par les nouvelles capacités fret mises en place par les expressistes en 2020 (Marseille-Rennes-Vatry-Marseille pour Chronopost, Marseille-Tunis-Marseille pour DHL et Marseille-Malte-Marseille pour UPS).

En revanche, les perspectives de fret traditionnel sont plus incertaines, en raison des multiples variants du Covid-19 et des mesures de restrictions de déplacements régies par les gouvernements des différents pays. Mais le retour de Corsair cet été pour relier Marseille à La Réunion et Mayotte, amènera des capacités soutes très appréciées par les clients fret du Sud de la France.



III. Focus sur les activités extra-aéronautiques

De nombreux points de vente ont fermé dès le premier confinement, et n'ont pas rouvert, à l'instar des boutiques et points de restauration localisés dans le Terminal 2, fermé depuis le 18 mars, mais également de nombreux commerces du Terminal 1. Ces derniers ont, eux aussi, du s'adapter continuellement à des réglementations en constante évolution : ouverture / fermeture des terminaux, arrêt du service de restauration assis...

C'est pour cela qu'Aéroport Marseille Provence a souhaité prendre pleine part dans leur accompagnement et pratiquer un **aménagement des délais de paiements** afin de les soutenir autant que possible.

Aéroport Marseille Provence lancera en début d'année 2021 une consultation pour son hôtel 4 étoiles, aujourd'hui exploité sous la marque Pullman par le groupe Accor, mais également une consultation pour l'activité de change, de sorte à se tenir « prêt » dès la reprise du trafic.

Une nouvelle boutique Aelia en zone côté ville (dans le flux des passagers départ au Terminal 1 Hall B) a ouvert ses portes le 14 décembre, de façon opportuniste et... audacieuse !

L'objectif partagé entre Aéroport Marseille Provence et son partenaire Aelia était d'occuper un espace de vente laissé vacant et d'adresser une nouvelle offre commerciale (parfums, cosmétiques, alcools) dans une zone jusque-là dépourvue.



Un nouvel espace Starbucks à l'étage du Terminal 2 a été livré au mois de mars. Il sera inauguré lors de la réouverture du terminal !



IV. Engagement social de l'entreprise

358
collaborateurs

6
postes pourvus par
mobilité interne

La sécurité au travail

A travers cette année ponctuée par la Covid-19, Aéroport Marseille Provence a rapidement mis en place l'ensemble des exigences sanitaires nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle en toute sécurité. Les dispositifs mis en place sont détaillés ci-contre.

L'activité partielle

En 2020, **360 collaborateurs ont été placés en activité partielle**. Ce dispositif sera remplacé à compter du 1^{er} avril 2021 par l'activité partielle de longue durée (APLD).

La mise en œuvre du télétravail « Covid »

La continuité de l'activité dans le cadre du confinement lié à la crise sanitaire a été rendue possible grâce au télétravail. Les collaborateurs dont les missions pouvaient être réalisées à distance ont reçu, avec le concours de la Direction des systèmes d'information, un équipement permettant de télétravailler.

Les collaborateurs ont ainsi été progressivement équipés d'ordinateurs portables, de boîtiers / VPN de connexion et d'outils de visioconférence par l'intermédiaire de l'outil Microsoft Teams, qui a été massivement déployé.

En 2020, 192 collaborateurs de l'entreprise ont travaillé à distance (soit 53 % de l'effectif). Suivant les directives gouvernementales, le télétravail a été massivement exercé jusqu'en juillet, puis à nouveau à partir du mois de novembre.

Sans oublier la sécurité des collaborateurs sur site

Les collaborateurs intervenant sur la plateforme aéroportuaire (techniciens de maintenance, agents d'information, contrôleurs d'exploitation...) ont pu exercer leur activité dans les conditions de sécurité appropriées.

En effet, Aéroport Marseille Provence a instauré, dès début 2020, le recours aux gestes barrières (respect de la distanciation physique, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques dont le port est obligatoire).

Des communications régulières sur les mesures sanitaires et les procédures à suivre (avec fiches réflexes à l'appui) ont été faites. Enfin, une attention particulière a été portée aux postes de travail multi-utilisateurs et aux installations utilisées de façon partagée entre assistants ou compagnies aériennes (notamment par leur désinfection).

Aéroport Marseille Provence assure également, depuis le début de la crise sanitaire, le suivi et le traçage rigoureux des cas confirmés et contacts de Covid-19, et isole les collaborateurs dès lors qu'un doute existe.

Tous réunis dans le bâtiment « Mistral »

Très avancé et levier d'efficacité collective, le choix a été fait de poursuivre le projet d'un nouvel immeuble de bureaux. Il permettra à l'ensemble des équipes Aéroport Marseille Provence de se retrouver en un unique lieu de travail, au plus proche de l'activité de la plateforme aéroportuaire. A l'issue de cette crise sanitaire, une des priorités pour Aéroport Marseille Provence sera de retisser le lien social, affaibli par le télétravail et l'activité partielle. Le regroupement des équipes sera fédérateur en ce sens et un gage d'efficacité collective et de qualité de vie au travail.

Les fondations et le gros œuvre de ce bâtiment ont été réalisés tout au long de l'année 2020. Fin 2020, l'enveloppe du bâtiment est achevée pour laisser place, en 2021, à l'aménagement intérieur ainsi qu'aux réseaux techniques nécessaires à son fonctionnement. L'ensemble des équipes Aéroport Marseille Provence devraient donc être réunies pour la rentrée 2021 dans un bâtiment labellisé Bâtiment Basse Consommation et Effinergie.

Perspectives & projets 2021

En 2021 seront également entreprises les démarches suivantes :

- **Le regroupement des collaborateurs au sein d'un nouveau bâtiment de bureaux, baptisé « Mistral »** (voir ci-contre).
- En concertation avec les représentants du personnel, la mise en place d'un centre de coordination opérationnelle sera décliné en intégrant notamment les questions relatives à l'accompagnement humain du projet de nouvelle organisation opérationnelle de la plateforme.
- **L'organisation de l'activité partielle de longue durée (APLD)**, qui sera mise en œuvre au 1^{er} avril 2021, pour une durée de 3 ans maximum.

Poursuite de la démarche handicap

Prévue dans le cadre de l'accord relatif à la qualité de vie au travail signé en 2019, Aéroport Marseille Provence s'est engagé à mettre en place une démarche visant à soutenir les personnes en situation de handicap dans leur volonté de réussir leur vie professionnelle.

Pour déployer une politique d'inclusion du handicap, un comité de pilotage a été constitué dans le but de proposer des actions en matière de maintien dans l'emploi, de communication, de recrutement, de formation ou de recours à des entreprises issues du secteur adapté.

Animé par la référente handicap, ce groupe de travail, dont les membres sont issus des différents départements de l'entreprise reprendra ses travaux de réflexion en 2021.



V. Engagement environnemental et territorial

Les 9 enjeux pour une « Croissance vertueuse »

Elaboration & déploiement du plan stratégique « Croissance vertueuse »

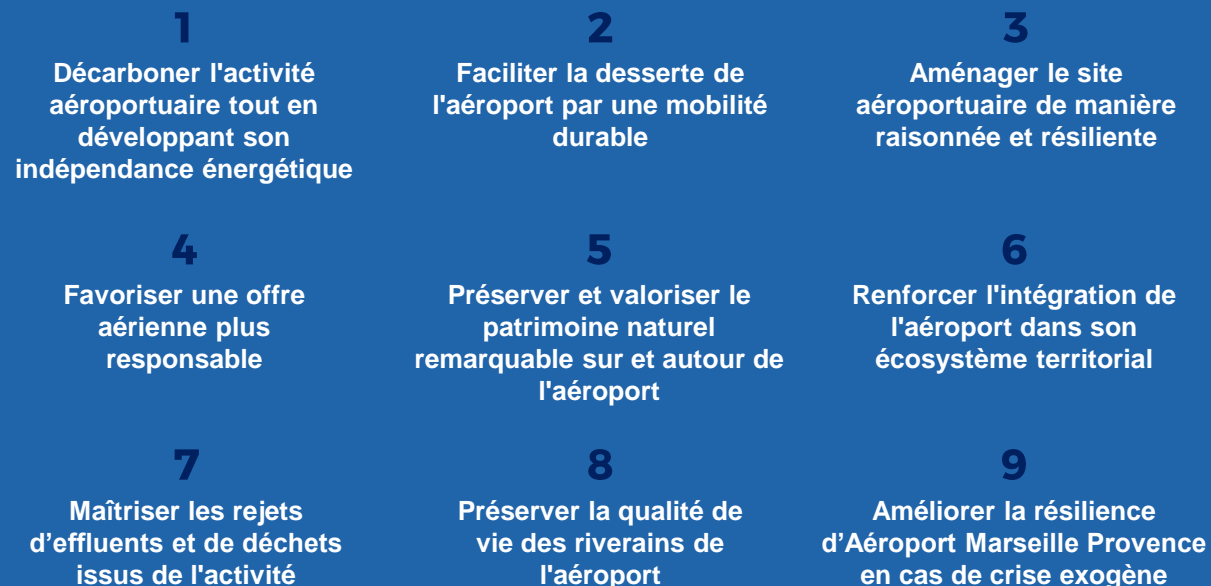
Même si le transport aérien est un des secteurs d'activités qui a le plus progressé ces 25 dernières années, il lui faut poursuivre et intensifier ses efforts pour devenir encore plus vertueux. Les orientations nationales et internationales en matière d'écologie durable lui montrent la voie, avec l'apparition ces dernières années d'engagements et de stratégies visant à réduire l'impact des activités humaines sur la planète :

■ **La Commission Européenne s'est fixée en 2020 un nouveau cadre d'action en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030**, conformément aux Accords de Paris (réduction des gaz à effet de serre en atteignant une économie neutre en carbone à horizon 2050, augmentation de la part des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique) ;

■ **La Stratégie Nationale Bas-Carbone (adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019) constitue la feuille de route de la France** pour lutter contre le changement climatique. Conformément aux Accords de Paris, elle donne pour cadre réglementaire à la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Issue de cette stratégie, la **loi Climat Résilience** actuellement en discussion, constituera le cadre réglementaire pour respecter les engagements de la SNBC. Elle influencera le transport aérien, notamment par l'interdiction des vols domestiques où l'alternative en train est possible en moins de 2h30 (sauf vols en correspondances) et la compensation à 100 % des émissions de gaz à effet de serre pour les vols intérieurs d'ici à 2024.

Pour répondre à cet enjeu de taille, Aéroport Marseille Provence a pour ambition d'aller encore plus loin dans sa politique volontariste et souhaite appréhender la durabilité de son développement à travers une stratégie globale de croissance vertueuse.

Cette stratégie de croissance vertueuse est de nature à contribuer efficacement aux efforts nécessaires du secteur aéroportuaire pour respecter la trajectoire carbone fixée par la Commission Européenne, qui vise la neutralité carbone en 2050.



4 PRIORITÉS



L'accessibilité



L'énergie
et la réduction des émissions GES



La qualité de vie des riverains



La biodiversité
et la valorisation des espaces naturels

1. Engagement environnemental

Améliorer l'accessibilité et renforcer le report modal

Avec un trafic en recul de -67,3 % (586 215 passagers) en 2020, les transports en commun suivent de très près le recul du trafic aérien (-66,9 %). **Le maintien d'une part modale des transports en commun à 17,5 % en 2020 constitue une performance solide** dans un contexte où l'attractivité des transports collectifs, identifiés dans l'opinion publique comme vecteurs de transmission de la Covid-19, est en chute libre en Europe.

Cette résistance a pu être obtenue grâce aux efforts des organisateurs de l'offre de transport (Métropole, Région, FlixBus, BlaBlaBus, TER) qui ont rapidement su s'adapter au double-enjeu de la baisse de trafic aérien d'une part, et des contraintes sanitaires d'autre part.

- L'offre de transport a été réduite pendant les confinements, et à des rares exceptions, suspendue (notamment les autocars longue distance) puis réajustée par la suite avec les déconfinements. Un important travail a été mené avec les transporteurs pour les informer au plus près de l'évolution rapide des programmes des compagnies aériennes.
- Tous les opérateurs ont mis en place des mesures de distanciation sociale à bord de leurs véhicules (notamment condamnation d'un siège sur deux et port du masque obligatoire).

586 215

passagers transportées
en transports en
commun en 2020

-67,3 %

Part modale des
transports en
commun de

17,5 %

-0,2 point

Amélioration de l'accessibilité A7 / RD113

Les accès vers et depuis Marseille sont chaque jour congestionnés et mal dimensionnés par rapport à l'afflux de véhicules individuels. Des démarches ont été entreprises de manière à améliorer l'insertion de la RD113 vers l'A7 en direction de Marseille et la sortie de l'A7 en direction de l'aéroport.

Au niveau de l'insertion de la RD113 vers l'A7, les aménagements consistent en la linéarisation de l'insertion (actuellement, le trafic est freiné par la chicane existante) et la création d'une voie dédiée aux transports en commun avec sas. Le Département débutera les travaux fin 2021.

Concernant la sortie de l'A7 en direction de l'aéroport, un doublement des voies est prévu ainsi que la création d'une voie dédiée aux transports en commun avec sas. La DIRMed (Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée) prévoit de lancer les travaux d'ici 2023 ou 2024.

Amélioration de la desserte ferroviaire

A ce jour, 74 trains marquent l'arrêt en gare de Vitrolles-Aéroport Marseille Provence chaque jour (dans les deux sens confondus).

Des pistes d'amélioration de la desserte ferroviaire ont été identifiées, parmi lesquelles un cadencement à 30 minutes vers Marseille en semaine (1 heure le week-end) et un cadencement d'une heure vers Avignon tous les jours de la semaine. Ces améliorations ont fait l'objet d'une étude transmise à la Région Sud et à la SNCF, avec une bonne réceptivité des interlocuteurs sur les enjeux liés à la desserte de l'aéroport.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a, elle aussi, demandé une amélioration de cette desserte afin de maximiser les remplissages du nouveau service LeBus+13.

Lorsque la crise sera passée et que la demande en mobilité régionale retrouvera ses niveaux de 2019, Aéroport Marseille Provence est confiant dans l'amélioration de la desserte ferroviaire en gare Vitrolles-Aéroport Marseille Provence, qui reste un enjeu fort.

Le funitel à l'aéroport

Le funitel est un projet porté par la Métropole et soutenu par la Région Sud. Il permettra d'assurer une liaison par câble entre la gare de Vitrolles-Aéroport Marseille Provence et le Terminal 1, avec un arrêt intermédiaire pour desservir le site d'Airbus Helicopters.

Cette liaison rapide et cadencée permettra de limiter la perception de rupture de charge par le client aérien lorsque celui-ci arrive en gare de Vitrolles-Aéroport Marseille Provence. Les bénéfices espérés sont importants : réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et réduction de la contribution de l'aéroport dans la congestion des axes routiers métropolitains.

Le funitel représente un outil métropolitain stratégique car il offrira une vraie solution en site propre avec le centre-ville de Marseille, à l'instar des grandes métropoles régionales. La zone de chalandise élargie de l'aéroport (Béziers, Nîmes, Montpellier, Montélimar, Valence, puis demain, Toulon et Nice) s'en verra développée. Le projet devrait permettre d'accélérer l'utilisation du train comme mode d'accès à l'aéroport et ainsi favoriser le report modal du véhicule individuel vers les transports en commun.

Le projet nécessite 4 ans de travaux. Il était prévu initialement d'être opérationnel pour les Jeux Olympiques de 2024 et devrait être légèrement décalé dans le temps.

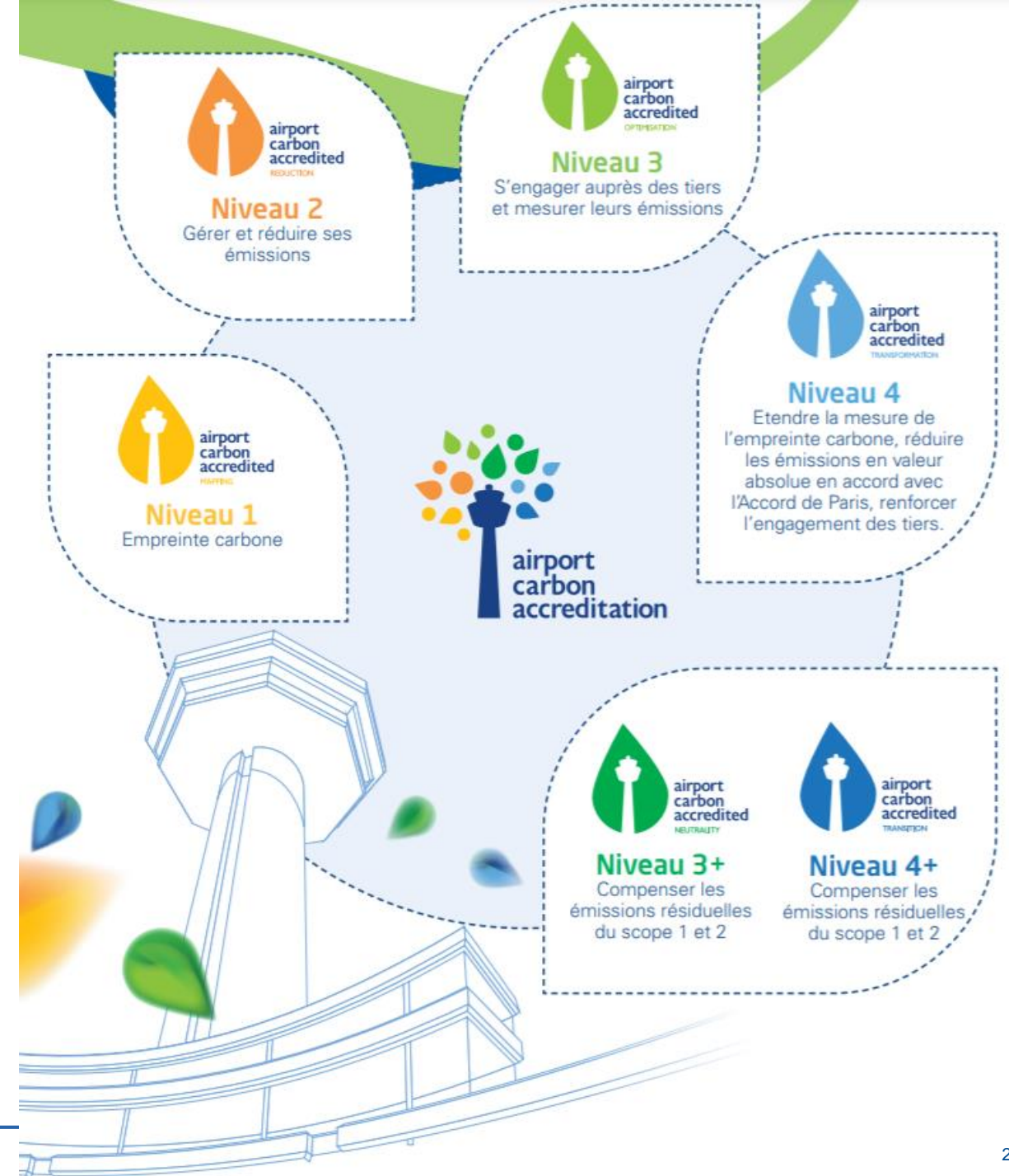


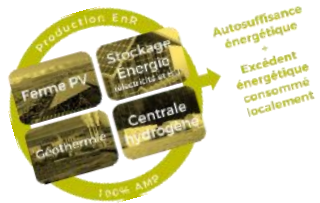
Développer une activité neutre en carbone

Engagé depuis 2014 dans la démarche « **Airport Carbon Accreditation** », Aéroport Marseille Provence a confirmé son engagement en conservant sa certification de niveau 3 « Optimisation » en 2020. Pour rappel, l'accréditation de niveau 3 requiert l'implication de l'ensemble des tiers de la plateforme dans la réduction de l'empreinte carbone.

Début 2020, Aéroport Marseille Provence a été plus loin en signant la charte « **NetZero 2050** ». Objectif : atteindre la neutralité carbone avant 2050, avec l'ambition d'atteindre cet objectif à horizon 2030. Le « NetZero 2050 » va plus loin que la démarche « Airport Carbon Accreditation ». D'ici 2050, les émissions de CO₂ résiduelles de l'activité de la plateforme (terminaux, activités au sol, centrales, véhicules de service...) et qui n'auraient pu être réduites à zéro, seront compensées in-situ, sur l'emprise de l'aéroport Marseille Provence à travers des puits de carbone.

Ces engagements représentent un enjeu stratégique pour Aéroport Marseille Provence puisqu'ils s'inscrivent directement dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris et de la volonté affichée par l'Europe d'atteindre une économie neutre pour le climat en 2050.

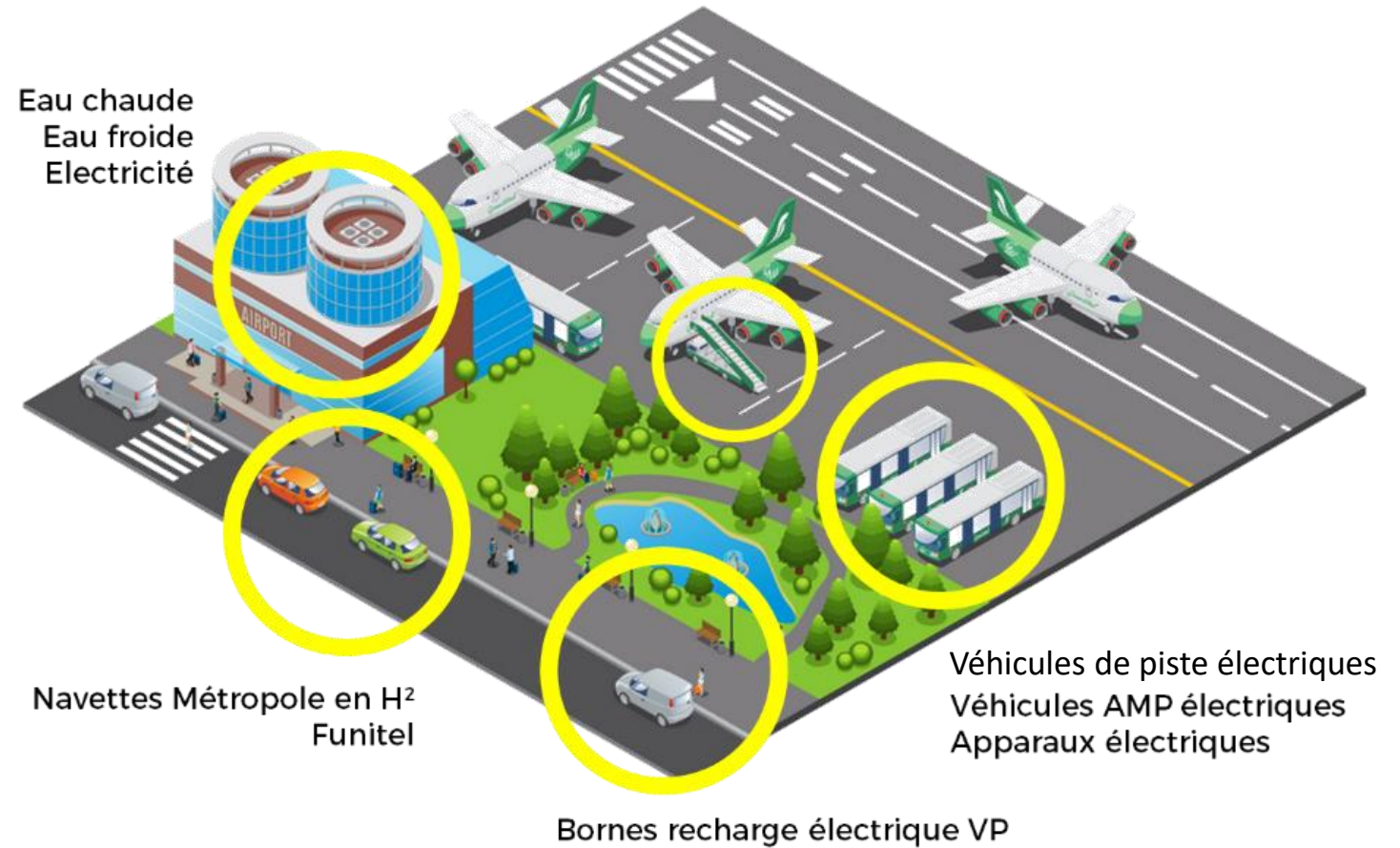




Objectif : mettre en œuvre un écosystème énergétique

Ces prochaines années, Aéroport Marseille Provence souhaite déployer une stratégie énergétique basée sur le principe d'écosystème. Concrètement, Aéroport Marseille Provence souhaite tout à la fois produire suffisamment d'énergie renouvelable pour pouvoir assurer son autonomie mais également encourager la décarbonation d'activités de tiers opérant sur la plateforme.

La pierre-angulaire de la production d'énergie 100 % renouvelable sera le déploiement d'une surface de 30 Ha de panneaux photovoltaïques. Ceux-ci permettront non seulement de couvrir les besoins de tout l'aéroport en électricité mais également de dégager un surcroît d'énergie qui pourra être mis à profit pour alimenter des tiers (électrification des appareils, bornes électriques de recharge sur les parkings).



Amélioration du traitement des déchets

Environ 95 % des déchets pris en charge par Aéroport Marseille Provence sont générés par des clients et partenaires, et principalement les commerces et restaurants en aérogare.

Les deux axes prioritaires de travail sont les suivants :

- responsabiliser les entreprises de la plateforme sur la gestion de leurs déchets grâce à une tarification incitative ;
- réduire les impacts environnementaux de la gestion des déchets.

En 2020, l'une des premières étapes a été de réaliser un audit afin de **quantifier le gisement de biodéchets** sur la plateforme pour dimensionner les équipements permettant de trier ce flux à la source et traiter ces déchets.

La société Suez, partenaire d'Aéroport Marseille Provence, a également mis en place une table de tri dans ses locaux afin de **retrier le flux de déchets valorisables** collectés dans les aérogares. L'objectif est de diminuer les taux de refus en corrigeant les erreurs de tri et de maximiser la quantité de déchets recyclables. Deux compacteurs à carton supplémentaires ont été installés afin de diminuer les rotations de camions et donc la pollution induite.

Des **campagnes de sensibilisation** sont régulièrement organisées pour rappeler les règles de tri en vigueur, les équipements mis à disposition et la signalétique sur les équipements a été revue afin de guider les opérateurs dans leur geste de tri.

Une puce électronique a été mise en place sur les bacs dédiés des gros producteurs de déchets avec pour objectifs de :

- relever les anomalies de tri et d'en informer les opérateurs.
- identifier au plus juste les déchets produits pour **adapter le système de refacturation**. Les opérateurs sont notamment incités à trier car la prise en charge des déchets recyclables coûte en moyenne 20 % de moins que la prise en charge des déchets non recyclables.



VOLUME DE DÉCHETS

2019

2098 tonnes

2020

853 tonnes

↘ -60 %



Cela s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire, la baisse de fréquentation et la fermeture de nombreux commerces et restaurants.



TAUX DE VALORISATION

2019

26 %

2020

42 %

↗ +14 points



Cela s'explique principalement par la baisse du volume global de déchets ménagers.



La valorisation innovante des déchets en aéroports

En 2020, Aéroport Marseille Provence a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'éco-organisme Citéo. Ce partenariat va permettre à Aéroport Marseille Provence de mettre en place des mobiliers de collecte innovants et incitatifs LemonTri pour mieux capter les flux de bouteilles et de canettes dans les aéroports.

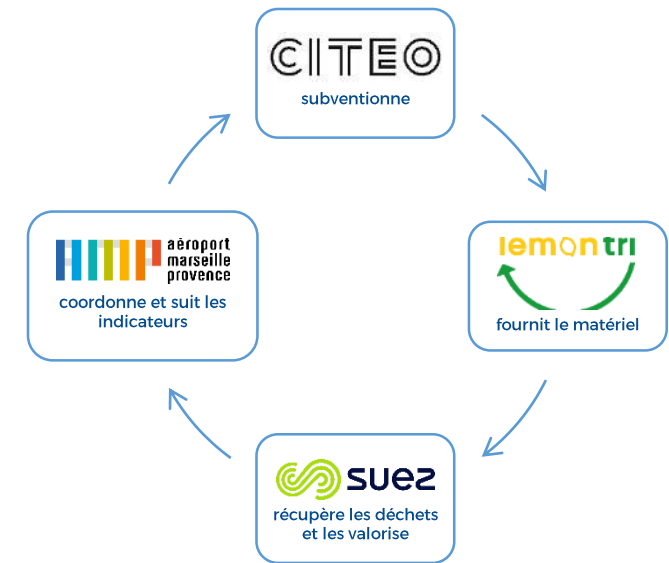
Avec ce projet, Aéroport Marseille Provence espère pouvoir capter un gisement supplémentaire de déchets valorisables de plus de **trois tonnes par mois**. C'est autant de déchets qui auront une seconde vie et ne seront pas enfouis.

Trois mobiliers spécifiques seront placés dans les aéroports, avec pour objectif de valoriser les canettes et bouteilles. Un quatrième mobilier sera installé au niveau d'un poste inspection filtrage et permettra de valoriser les canettes et bouteilles saisies sur ces zones (aujourd'hui non valorisables car remplies de liquide).

Les voyageurs ayant réalisé un geste de tri bénéficieront d'une gratification de type café gratuit ou bon de réduction dans les commerces des aéroports.

Pour 2021, le projet de mise en place de la filière de collecte et de traitement des biodéchets est pour l'instant conditionné à la réouverture des commerces et restaurants dans les aéroports.

Le système de tarification incitative pour les opérateurs sera amélioré grâce à la mise en place de la pesée embarquée sur les camions de collecte. Les opérateurs ne seront plus facturés au nombre de levées de bacs mais au tonnage produit.



2. Engagement territorial

Coopération et co-construction avec le territoire

Aéroport Marseille Provence s'attache à construire une relation de confiance, solide et durable, avec l'ensemble des collectivités territoriales. En particulier, la volonté de dialogue partagée par Aéroport Marseille Provence et les communes riveraines se traduit par des engagements réciproques matérialisés dans des Chartes de coopération économique et sociale.

Les principes retenus pour l'élaboration de ces Chartes de coopération visent, d'une part, à favoriser le dialogue et la concertation pour un bon niveau de compréhension et d'acceptabilité par les communes riveraines, et d'autre part à rechercher le meilleur équilibre entre le développement de l'aéroport et le souci de réduire au maximum son impact environnemental.

Ces Chartes poursuivent un double objectif : afficher une ambition commune pour le développement du territoire et développer des actions de progrès sociétal, économique et environnemental en partenariat avec les collectivités.

Elles fixent un cadre de référence pour construire une relation de confiance dans la durée. Elles prouvent leur efficacité avec la mise en œuvre d'actions concrètes et vertueuses sur le terrain, visibles par les riverains de l'aéroport.



Charte de coopération économique et sociale avec la commune de Marignane

La charte « Bien vivre ensemble » a été signée avec la commune de Marignane le 3 octobre 2019. Un premier bilan a été fait le 12 octobre 2020 lors d'une réunion en Mairie avec la participation de Monsieur le Maire et du Président du Directoire d'Aéroport Marseille Provence. **Les deux parties ont souligné le climat de confiance qu'ils ont réussi à installer dans leurs relations et le bilan très positif de cette première année de partenariat.**

Parmi les actions réalisées en 2019 / 2020, on pourra notamment citer :

- L'échange d'information sur l'offre aérienne, les projets d'investissements de l'aéroport (Cœur d'aéroport) et de la commune (quartier du Jaï), les besoins immobiliers des collaborateurs de la plateforme ;
- La participation au Forum Emploi organisé par la commune de Marignane (à ce jour, un recrutement a été réalisé à l'aéroport grâce à cette opération) ;
- La signature d'une AOT de 12 mois avec la Commune de Marignane pour l'aménagement de la zone naturelle du Bolmon (projet de parc paysager ouvert au public, porté par Marignane).

Pour l'année 2021 sont prévus :

- En matière d'aménagement foncier, la poursuite des réflexions sur le projet d'aménagement du secteur des Beugons et sur les modalités de participation d'Aéroport Marseille Provence au projet d'aménagement de la zone naturelle du Bolmon ;
- La mise en place du dispositif SMBVT (système de mesure du bruit et de visualisation des trajectoires, détaillé page 34) au plus tard au deuxième trimestre 2021 ;
- Le lancement d'un plan d'aménagement de pistes cyclables pour relier la commune à l'aéroport ;
- Une étude d'opportunité pour la publication d'un annuaire qui référence les commerces et services disponibles sur le périmètre de la commune (y compris les commerces et services implantés sur la plateforme aéroportuaire) ;
- Des articles sur l'actualité de la commune publiés dans le futur magazine passagers d'Aéroport Marseille Provence, nommé « Marius », et la mise à disposition de flyers de la ville au Bureau Information de l'aéroport.



Charte de coopération économique et sociale avec la commune de Vitrolles

Suite à plusieurs réunions de travail avec l'équipe municipale, un projet de Charte de coopération économique et sociale a été adressé à Monsieur le Maire en juillet 2020. Le 7 octobre dernier, la mairie de Vitrolles accueillait Aéroport Marseille Provence afin d'échanger sur le contenu du projet de Charte. L'initiative de la Charte a été très appréciée. Les échanges constructifs ont permis d'affiner les actions proposées.

Parmi les sujets évoqués et qui ont retenu l'attention de la commune, on peut citer : les actions destinées à réduire les nuisances sonores (en cas de décollage face au Sud), le développement du foncier en zone Est en cohérence avec le projet Cap Horizon, les actions visant à mieux faire accepter l'aéroport par les Vitrollais (par exemple des visites de l'aéroport), la problématique du stationnement « sauvage » de véhicules sur le périmètre de la commune (dont certains appartiennent aux clients passagers), l'aménagement et la valorisation de la zone naturelle des Salins (espace fortement identitaire pour la commune), les cheminements en mode doux (axes Nord-Sud et gare Vitrolles-Aéroport Marseille Provence <> Salins <> Aéroport Marseille Provence).

Cette Charte est en cours de finalisation et devrait être signée courant du premier trimestre 2021.

Charte de coopération économique et sociale avec la commune de Saint-Victoret

Le 7 octobre dernier, une réunion avec le cabinet de Monsieur le Maire a permis de préciser et de compléter les actions à intégrer dans la future Charte de coopération.

Parmi les 3 communes riveraines, Saint-Victoret est la plus impactée par les nuisances sonores. Ce volet sera évidemment un des points essentiels à traiter dans la Charte. Une communication transparente et régulière, de même que les actions concrètes proposées de l'aéroport en ce sens, ont été très bien accueillies par la commune (SMBVT, politique incitative pour les avions les moins bruyants de type A320neo, ...).

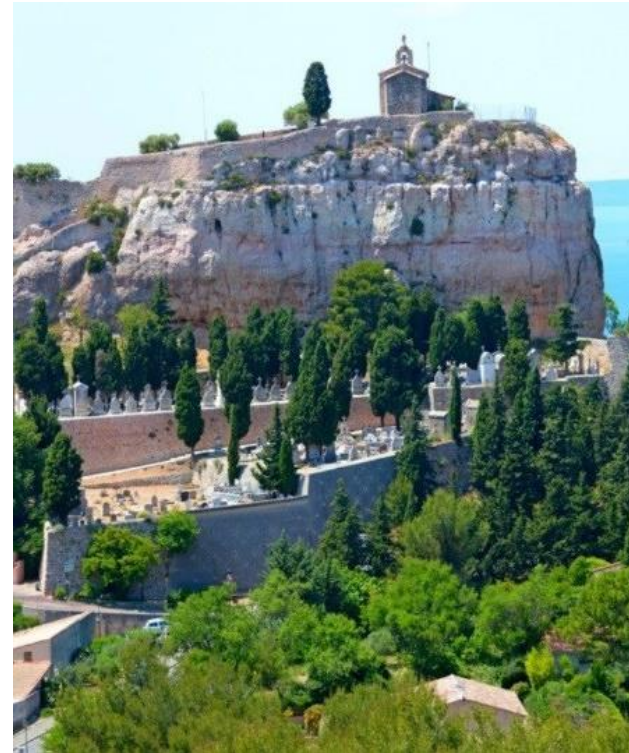
Parmi les sujets d'intérêt pour la commune, on peut citer : la gestion de l'emploi, la mise en réseau des investisseurs, la gestion des mobilités, le partenariat sur les *Indus'3 days*, la promotion du musée aéronautique de la ville.

Sous réserve de confirmation par Monsieur le Maire, le projet de Charte pourrait être signé au cours du premier semestre 2021.

Travail avec les collectivités sur les zones d'activité tertiaire Est

Aéroport Marseille Provence prévoit de lancer au début du second semestre 2021 un appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'un parc d'immobilier tertiaire de commerces et services visant à valoriser la réserve foncière de 7 hectares située à l'Est de l'aéroport, à proximité du site d'Airbus Helicopters et en limite de la RD20.

Les collectivités territoriales seront associées aux réflexions préalables de cet appel à manifestation d'intérêt, dont l'objectif est de diversifier les revenus d'Aéroport Marseille Provence, d'aménager de façon plus qualitative son entrée de site et de s'inscrire dans le dynamisme immobilier du secteur, en cohérence avec la zone d'aménagement de Cap Horizon. La première phase de réalisation pourrait se faire à partir de 2023 et se poursuivre sur environ 6 ans.



421 K€

versés en 2020 au titre de l'aide à l'insonorisation

Qualité de vie des riverains et maîtrise des nuisances sonores

Malgré la crise, Aéroport Marseille Provence reste impliqué dans la maîtrise des nuisances sonores liées à son activité.

Parmi les actions entreprises en 2020, on pourra citer :

- **la poursuite de l'insonorisation des logements riverains** (41 logements ont pu bénéficier d'une aide à l'insonorisation) ;
- **la recherche de trajectoires d'approche et de décollage optimisées** (l'approche GNSS 31, qui permet de limiter les nuisances par rapport aux approches ILS31 face au Nord, est de plus en plus utilisée) ;
- ou encore **le lancement d'études avec un cabinet de conseil en aéronautique pour étudier la faisabilité d'une approche à vue main gauche** qui pourrait être le miroir de l'approche à vue main droite existante.

Fin 2020, la Direction Générale de l'Aviation Civile a par ailleurs mis à jour les cartes stratégiques du bruit (voir page suivante). Cette mise à jour lance la révision du PPBE (plan de protection du bruit dans l'environnement), et à terme, la révision du PGS (plan de gêne sonore).

41
logements
insonorisés

Insonoriser pour un meilleur apprentissage

A l'instar de sa démarche volontariste d'insonoriser l'école Carbonel, Aéroport Marseille Provence souhaite initier une étude, pour les communes concernées par le plan de gêne sonore, pour l'insonorisation des établissements d'enseignement situés dans la zone III du PGS.

Permettre aux riverains de visualiser les trajectoires des avions (SMBVT)

La transparence a toujours été un prérequis dans la communication aux riverains sur les survols d'avions. Pour cela, Aéroport Marseille Provence va mettre en place, au plus tard au deuxième trimestre 2021, un outil de visualisation des trajectoires en « temps réel », qui permettra aux riverains et au grand public d'identifier les mouvements et trajectoires des circulations aériennes en phase d'approche et de décollage.

Le dispositif SMBVT (système de mesure du bruit et de visualisation des trajectoires), accessible en ligne, permettra notamment aux riverains d'objectiver les nuisances perçues.

Il sera alimenté par les données radar fournies par les services du contrôle aérien de la DGAC. Les trajectoires et les informations de vols seront visualisables avec un délai réglementaire de 30 minutes et sur un historique de 30 jours. Il sera possible de localiser son logement sur la carte à travers le renseignement de son adresse.

Des rapports réguliers et normés sont proposés lors des Commissions Consultatives de l'Environnement. Elles se sont tenues en 2020 les 7 septembre et le 7 décembre, rapprochées dans le temps en raison du contexte sanitaire.

VI. Construction de l'aéroport de demain

1. Sécurisation et amélioration du parcours passagers

En 2020, le monde et le transport aérien faisant face à une situation sans précédent, Aéroport Marseille Provence a rapidement fait le choix de réduire drastiquement les investissements initialement prévus. L'amélioration de l'expérience et du parcours passagers ont été particulièrement touchés mais pas au détriment de la sécurité sanitaire des passagers, des collaborateurs et parties prenantes de la plateforme.

Ces aménagements sur le parcours passagers sont sans nul doute les prémices de ce que sera l'aéroport de demain, au même titre que les attaques du 11 septembre 2001 à New York ont abouti à la mise en place de mesures de sûreté renforcées dans l'intégralité des aéroports du monde.

Aéroport Marseille Provence a fait preuve d'un important volontarisme dans l'adaptation aux réglementations changeantes ; dès le début de l'année 2020, en sensibilisant ses passagers aux gestes barrières via l'utilisation des écrans d'informations, puis la pose de stickers, ou encore la diffusion d'annonces sonores en aéroports. Aéroport Marseille Provence a également adapté ses infrastructures, par exemple en condamnant un siège sur deux en zones d'attente, en mettant en place des protections en plexiglas sur l'ensemble des points de contacts ou en modifiant son système de traitement de l'air en apportant 100 % d'air neuf en aéroports.

Les principales actions



Adhésion au protocole de sécurité sanitaire de référence dans le monde aérien

Aéroport Marseille Provence participe activement à ce protocole européen, avec un double objectif : mettre en œuvre les meilleures solutions pour garantir la sécurité sanitaire de ses passagers et collaborateurs et contribuer à une nouvelle définition des standards sanitaires pour les aéroports européens.

Ce protocole conjoint AESA / ECDC, en partenariat avec l'ACI Europe, auquel participent plusieurs aéroports et compagnies aériennes, permet de convenir d'une norme sanitaire européenne et d'une référence à suivre par l'ensemble des pays.

Plus précisément, ce protocole permet d'identifier et mettre en œuvre un modèle constamment amélioré sur la base d'un suivi des résultats des actions en place, et d'un perfectionnement de celles-ci à la lumière des pratiques opérationnelles. Les retours d'expériences permettront à Aéroport Marseille Provence de mettre en œuvre les meilleures solutions pour garantir la sécurité sanitaire des passagers et regagner leur confiance.

A l'heure du premier déconfinement, le Gouvernement français a lancé sa campagne « Tester, alerter, protéger ». Elle s'est traduite dès le 1^{er} août en aéroport par des dépistages obligatoires de passagers revenant de pays ou de zones où le virus circulait activement. Ces campagnes de dépistages – organisées en lien avec la Préfecture des Bouches du Rhône et l'Agence Régionale de Santé Paca – ont suivi l'évolution des réglementations et restrictions sanitaires demandées par le Gouvernement.

Preuve de son volontarisme sur le sujet et de son sens du service client, Aéroport Marseille Provence a été plus loin dans le dépistage de ses passagers en étant l'un des premiers aéroports français à proposer un centre de dépistage sur sa plateforme (et premier aéroport français à proposer des tests antigéniques).

Aujourd'hui géré par LaboSud Provence, le centre de dépistage de l'aéroport Marseille Provence propose à la fois des tests PCR avec délivrance des résultats sous une heure, sous 24 heures et/ou des tests antigéniques avec délivrance des résultats sous 30 minutes. Là encore, il s'agit d'un atout considérable quand on sait que la plupart des destinations demandent aujourd'hui la preuve de résultats négatifs pour entrer sur leur territoire. Il s'agit donc, pour les passagers, d'une solution d'assurance et de renouvellement de la confiance envers le voyage d'une part, et d'un service leur facilitant les modalités d'entrée dans un pays d'autre part. Un appel d'offres est actuellement en cours afin de pérenniser ce service dans le temps.

L'aéroport Marseille Provence est le premier aéroport français à proposer des tests antigéniques à ses passagers volontaires

Cette démarche s'est inscrite dans le cadre du dispositif national de lutte contre la Covid-19, qui prévoyait le déploiement sur le territoire français de tests antigéniques, prioritairement dans les aéroports.

A partir du 22 octobre 2020, les passagers volontaires ont pu se faire tester gratuitement et rapidement avant de prendre leur vol ou à leur débarquement. Depuis, ces tests antigéniques ont été intégrés au centre de dépistage situé aux arrivées du Hall B.

Cette mise en place très rapide, à peine deux semaines suite à l'homologation des tests antigéniques en France par la Haute Autorité de Santé, a reçu un très bon accueil du public et des médias.



2. Amélioration et modernisation des infrastructures

Cœur d'aéroport

Le projet comporte 2 composantes majeures : une première phase *Restructuration* qui vient remplir une « dent creuse » de l'aéroport sur une surface déjà imperméabilisée, et une deuxième phase *Extension de capacité*, qui est reportée au-delà de 2030 suite à l'effondrement du trafic lié aux mesures de restriction sur les déplacements aériens.

La première phase *Restructuration* du projet Cœur d'Aéroport (dont la construction est attendue en 2021-24) est **un enjeu stratégique pour l'aéroport et son territoire**. Elle permettra :

- d'assurer la mise en conformité de l'aéroport aux exigences réglementaires (mise en conformité aux nouvelles normes de contrôle des bagages de soute),
- de disposer des infrastructures nécessaires pour anticiper le renforcement des normes sanitaires, de rationaliser les flux passagers en mutualisant les principales fonctions aéroportuaires (enregistrement, sûreté, livraison bagages, zone d'arrivées),
- d'améliorer la qualité de service pour éviter congestion et files d'attente.
- de réaménager les zones commerciales pour mieux répondre aux besoins des passagers et augmenter les revenus extra-aéroportuaires de l'aéroport.

Les vertus fonctionnelles et économiques du projet sont vitales pour l'exploitation de l'aéroport dans tous les domaines dont celui de la sécurité sanitaire, de la performance énergétique et environnementale.

Le Cœur d'Aéroport offrira au territoire une porte d'entrée avec l'image forte d'aéroport international dont il a besoin. L'aéroport Marseille Provence est le seul grand aéroport régional français à ne pas avoir lancé son grand projet d'infrastructure. Les derniers investissements significatifs sur le Terminal 1 remontent à 1998 avec la création du Hall B. Dans le cadre du plan de relance de l'économie locale, il représente également une contribution importante à la création d'emplois et de richesses pour le territoire.



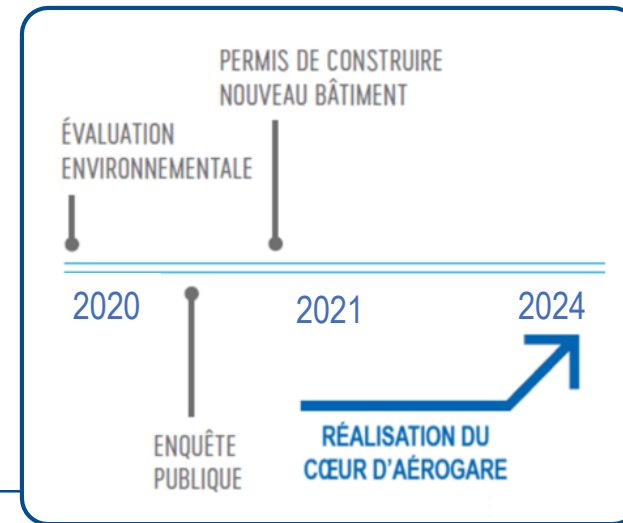


En 2020, les travaux anticipés, représentant une trentaine de zones de chantier et consistant à libérer l'emprise du futur chantier du Cœur d'aéroport, ont débuté dès le premier trimestre. En parallèle s'est faite l'analyse et la négociation des premières offres des entreprises générales. L'entreprise finalement retenue pour la réalisation du projet est Vinci Construction, avec laquelle Aéroport Marseille Provence réalise une phase de co-conception pour optimiser économiquement le projet.

Début décembre 2020, le permis de construire a été validé par la Préfecture, à l'issue d'une enquête publique tenue de mi-septembre à mi-octobre et qui a obtenu un avis favorable du Commissaire enquêteur.

L'étape de co-conception avec Vinci Construction aboutira à la mise au point du marché en juin 2021. Le démarrage du chantier pourrait se faire à compter de début juillet 2021, à l'issue de la finalisation des travaux anticipés et de la période de recours du permis de construire.

La mise en service du Cœur d'aéroport est prévue pour fin mars 2024.



Du 15 septembre au 16 octobre 2020. Enquête publique préalable à l'obtention du permis de construire

L'enquête publique a porté sur la seule demande de permis de construire du Cœur d'aéroport. Elle a retenu l'attention du public, plus de 850 observations ayant été déposées. Plus de 150 acteurs majeurs du territoire dans les domaines économique, touristique et culturel ont témoigné de leur soutien au projet. Les Présidents des principales collectivités publiques se sont également mobilisés en faveur du projet en raison de sa dimension stratégique pour le territoire.

L'enquête publique s'est conclue par un avis favorable du Commissaire enquêteur.

Mise en conformité des infrastructures : tri-bagages du Terminal 2 et travaux pistes

La mise en conformité des tri-bagages à la réglementation Standard 3 était nécessaire pour le Terminal 2. C'est désormais chose faite.

L'extension du Terminal 2 réalisée côté Nord du bâtiment permet maintenant d'accueillir un nouveau système de traitement et de contrôle des bagages de soute, conforme à la nouvelle réglementation européenne en matière de sûreté aéroportuaire. Ce nouveau bâtiment d'une superficie de 750 m² a rapidement été construit, malgré l'interruption liée à la crise sanitaire, et a permis de déployer les nouveaux convoyeurs à bagages raccordés à 2 machines de contrôle de nouvelle génération. Les passagers auront dorénavant un accès à quatre zones de dépose bagages, ce qui contribuera à améliorer l'expérience client.

La mise en fonctionnement se fera à la réouverture du Terminal 2.

Côté piste, la mise en conformité des pistes 1 et 2 par rapport à la nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité aéronautique était nécessaire. Elle a nécessité la fermeture successive des deux pistes.

Les principaux travaux ont eu lieu entre septembre et novembre 2020 avec la mise en œuvre de surfaces de sécurité en extrémité de pistes (appelées RESA) et la réalisation d'un nouveau balisage d'approche sur la piste principale. La livraison de ce chantier de mise en conformité à la réglementation s'est faite respectivement en octobre et novembre 2020.

Des chantiers sous haute surveillance

Pour qu'Aéroport Marseille Provence soit également le garant de la sécurité sanitaire des entreprises et salariés travaillant sur les chantiers de la plateforme, un référent Covid-19 dédié à ces chantiers a été nommé en 2020. Il est chargé de vérifier la mise à jour des plans de prévention des entreprises partenaires, de leurs analyses de risques et modes opératoires, afin qu'ils tiennent compte des enjeux de sécurité sanitaire. Des audits sont régulièrement réalisés pour s'assurer du respect de ces mesures.



Centrale thermo-frigorifique

Les travaux ont débuté comme prévu au mois de juillet 2020. Les premiers équipements techniques (3 chaudières et 4 groupes de production d'eau glacée) ont pu être mis en place fin décembre. Les travaux se sont poursuivis dès janvier 2021 avec le câblage et le raccordement des circuits hydrauliques.

Le démarrage de la production d'eau glacée se fera à compter du mois de mai pour permettre de réaliser les premières économies pendant la période estivale. Le démarrage de la production d'eau chaude pour le chauffage se fera au mois de septembre pour être prêt en vue de l'hiver 2021 / 2022.

En parallèle de ces travaux, Aéroport Marseille Provence s'est lancé dans une procédure de certification ISO 50001 (Système de management de l'énergie), qui permettra de valoriser toutes les économies réalisées par l'obtention ce CEE (Certificat Economies Energie).

Rond-Point des Lavandes

Le nouveau rond-point des Lavandes a été opérationnel dans sa version définitive dès le printemps 2020. Le passage souterrain, dimensionné pour des gabarits de poids lourds, a lui été réceptionné en septembre 2020 et permet une sortie plus rapide de l'aéroport Marseille Provence. Le trafic en provenance de la zone fret, du Terminal 2 et des transports en commun est dorénavant plus fluide et améliore la sécurité du parcours. L'aménagement paysager est venu parfaire cette nouvelle infrastructure, porte d'entrée de l'aéroport Marseille Provence.



